

COUPES AFFOUAGERES 2024

Procès-verbal du tirage au sort du vendredi 21 juin 2024

Salle polyvalente de la Mairie de Saint-Aventin

Le présent document est rédigé aux fins d'attester du déroulement des opérations de tirage au sort des coupes affouagères 2024.

Monsieur OUSTALET Léon rappelle que les prélèvements de bois dans la forêt de Saint-Aventin, ont été effectués dans le cadre d'une gestion durable et dans des conditions de sécurité optimales, en continuité des coupes réalisées en 2021 et 2022.

Pour assurer la bonne gestion et la réalisation des coupes affouagères 2024, la commune a confié l'assistance technique auprès des services de l'ONF par délibération en date du 04 mars 2024 et la réalisation de la coupe au forestier M. PIGEARIAS Jérémy par décision en date du 13 Mai 2024.

Le transport des grumes quant à lui est un service que la mairie n'a pas contractualisé. Chaque bénéficiaire ayant choisi ce service devra donc s'acquitter de la somme de 14 €/stère auprès de l'entreprise ABELLA Transport.

Il est rappelé que ces lots sont exclusivement réservés à la consommation particulière de chaque bénéficiaire retenu. Le tirage au sort est réalisé afin de répartir les numéros des coupes affouagères, en présence des garants élus ainsi que des affouagistes préalablement conviés par mail et courrier.

Pour rappel, ces arbres seront mis à la disposition des affouagistes dans les conditions suivantes : abattus, débardés puis regroupés par lots numérotés par le forestier vers une zone relativement accessible située aux Courbets ou livrés dans une zone déterminée au cœur du village.

Un courrier individuel précisera à chaque bénéficiaire, qui s'engagera ensuite par écrit, à respecter les points suivants :

- la date à partir de laquelle le lot pourra être récupéré ;
- la date limite après laquelle le lot ne sera plus disponible ;
- la participation financière qui sera due au transporteur (pour ceux qui ont choisi la livraison) ;
- la localisation du lot ;
- les règles de sécurité ainsi que le **port des Equipements de Protection Individuelle** : pantalon de sécurité, chaussure de sécurité, casque, protections auditives, lunettes et gants.

Tout manquement aux points précités entraînera la perte du bénéfice de la coupe affouagère.

Après ces rappels, il est procédé au tirage au sort des lots, par le doyen des bénéficiaires présents :

Résidents permanents

N°	NOMS	N°	NOMS
1	GES Jean Christian.	16	OUSTALET Thierry.
2	COUDIN Stephan.	17	OUSTALET Leon.
3	PEREIRA.	18	ARNAUDO Genevieve.
4	PONGARD JUELLET	19	COUDIN Patrick.
5	TINE Jean Claude	20	OUSTALET Philippe.
6	PUNTE Pascal.	21	GABERNET sage.
7	ROSSI Thomas.	22	SANSUC Robert.
8	BRESSE Narcisse.	23	HOWIE.
9	DESONNETTE Anne.	24	MARTINS Justine..
10	ISKERDO.	25	MARQUEZ.
11	BOLAND Alain.	26	TAFINE. Michel
12	BRUNET Eric.	27	SICRE Rachad.
13	TINE Leon	28	OUSTALET Charles.
14	OUSTALET Jean Marc	29	MITOS Pierre.
15	MURO. WALKER.		

Résidences secondaires

N°	NOMS	N°	NOMS
30	DUQUING Marie Jacqueline	45	TREPANT. Hugues.
31	FONTES. Colette	46	LOUCA Guillaume
32	PHILIPS Vincent	47	CHANCHOUES GARES.
33	CHALET NONE.	48	COSTAMANIA Audrey
34	DUCASSE Michel.	49	GONTIER Philippe.
35	BAZIN Fabien.	50	DAMES Denis.
36	CONDESSE ORIOL Nathalie	51	OUSTALET Michelle.
37	PIACENTI	52	GADENE Francois
38	BENITO Isabelle	53	OUSTALET Joel.
39	BOY Philippe.	54	PUJON Jean Claude.
40	ESTORC Romain	55	SIFFRE
41	THERON Guillaume	56	TUJOL. CAZENEUVE
42	GALOPINNI Marie Elise		
43	TOUCOERE Elisabeth.		
44	PLAT PORTELAS Marie		

Fait à Saint-Aventin, le Vendredi 21 Juin 2022

Garant Elu
Léon OUSTALET

Garant Elu
Richard SICRE

Garant Elu
Robert SANSUC